



« Sans-papiers du George Blanc », la Préfecture doit sortir de sa posture !

La cause des 8 travailleurs sans-papiers employés par les établissements du chef étoilé George Blanc à Vonnas (01) a connu un fort écho médiatique mais leur **situation reste toujours aussi précaire et ubuesque. Ils restent déterminés et participeront aux mobilisations antiracistes du 14 mars**, auquel leur syndicat CNT-SO appelle à se joindre. **Le dossier prend également une tournure politique** avec un courrier signé par plusieurs députés et sénateurs de la région demandant la régularisation de nos camarades.

Sous le coup d'une OQTF, après le refus de leur régularisation par la Préfecture de l'Ain, **ils demeurent mis à pied par leur employeur et attendent depuis le 02 mars, la confirmation d'un éventuel licenciement.**

Mis sur la sellette par la presse, **le restaurateur, s'est toujours défendu par son besoin de ces personnels**, formés et en poste depuis des années, alors que le secteur est en crise de recrutement. Une réaction logique, **la procédure de régularisation par le travail est effectivement prévue pour répondre à ces besoins** et nos camarades sans-papiers remplissent absolument tous les critères relatifs aux « métiers en tension ».

Besoin de main d'œuvre, volonté de régulariser la situation du côté des salariés comme de l'employeur, critères édictés par l'État satisfaits : **la logique voudrait que les « 8 du George Blanc » soient à leur poste de travail et régularisés... Mais c'est sans compter sur la posture de la Préfecture de l'Ain** qui s'inscrit avec zèle dans la ligne de durcissement d'un gouvernement écartelé entre ses positions pro-business et la course à l'échalote raciste avec l'extrême droite... **Ce positionnement ne vise qu'à maintenir les sans-papiers dans l'illégalité et à favoriser leur exploitation silencieuse dans les métiers les plus difficiles.**

Face aux médias, la Préfecture n'assume pas et met en avant, sans en apporter la moindre preuve, un éventuel « *trafic d'être humain* », des « *réseaux de passeurs basés en région parisienne* ». C'est absolument hors-sol, s'il s'agissait vraiment de lutter contre des réseaux de passeurs, **la première des actions à mettre en œuvre serait de protéger les salariés victimes en les régularisant !** Les maintenir dans la clandestinité est d'un cynisme sans nom.

L'État ne peut pas à la fois demander des preuves de présence et de travail à des personnes qu'il n'autorise pas à résider sur le territoire ni travailler et s'étonner qu'elles aient obtenu ces documents en travaillant sous alias. De fait, le travail sous alias est prévu par les dispositions des circulaires Valls et Retailleau. **L'État est le seul responsable de cette absurdité administrative !**

Il est temps de sortir des fantasmes et positions idéologiques pour revenir au droit et à la prise en compte des réalités économiques : **la CNT-SO demande le réexamen de la situation de ces travailleurs, la levée des décisions d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) et la délivrance des titres de séjours leur permettant de garantir leur emploi et leur séjour.**

Si elle accompagne les travailleur·euses dans leur combat pour leurs droits, **la CNT-SO ne se reconnaît pas dans la logique purement utilitariste de l'immigration** promue par le patronat. A Vonnas comme ailleurs, **la seule solution acceptable passe par la régularisation de tous·tes les travailleur·euses actuellement en poste et la remise d'un récépissé pour ceux qui ont une promesse d'embauche.**

Nous militons depuis de nombreuses années pour la régularisation de tous·tes les travailleur·euses et contre la chasse à l'immigrant orchestrée par les gouvernements successifs. **Nous serons encore dans la rue pour les mobilisations antiracistes du 14 mars. Les 8 de Vonnas vont défiler à nos côtés :** leur cas est celui de milliers de travailleur·euses qui revendiquent l'égalité des droits et le respect de leur dignité.

Solidarité avec les sans-papiers !

NOUS CONTACTER / INFO :

✉ contact@cnt-so.org



cnt-so.bsky.social



cnt-so.org



CNTSO